



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
LIMITÉE

DP/1995/L.6/Add.2
12 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1995
5-16 juin 1995, New York

PROJET DE RAPPORT SUR LA SESSION ANNUELLE

NEW YORK, 5-16 juin 1995

II. FNUAP : RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE
ET ACTIVITÉS AU NIVEAU DES PROGRAMMES

B. Priorités de programme et orientations futures

1. Dans son introduction au rapport sur les priorités de programme et l'orientation future du FNUAP à la lumière de la Conférence internationale sur la population et le développement (document DP/1995/25 et Corr.1), la Directrice exécutive a noté que les priorités de programme proposées dans le rapport avaient été choisies en fonction de l'expérience et de l'avantage comparatif du Fonds et compte tenu des préoccupations exprimées et des recommandations formulées dans le cadre de diverses évaluations internes et externes, ainsi que des observations de membres du Conseil. Elle a réaffirmé que le Fonds était résolu à travailler en étroite coopération avec d'autres organes et organismes du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations bilatérales et non gouvernementales. Elle a brièvement passé en revue la stratégie opérationnelle du Fonds et sa stratégie pour la répartition des ressources. Elle a conclu en notant les deux aménagements institutionnels proposés, qui revêtaient une importance particulière pour le FNUAP : la décision de donner aux directeurs de pays du FNUAP le titre de représentants du FNUAP et la création d'un conseil d'administration distinct pour le Fonds.

2. Avant de donner la parole aux différents représentants, le Président du Conseil d'administration a invité l'Administrateur assistant du PNUD à faire une déclaration au nom de l'Administrateur. L'Administrateur assistant a informé le Conseil que l'Administrateur appuyait sans réserve l'accord entre le PNUD et le FNUAP visant à donner aux directeurs de pays du FNUAP le titre de représentants du FNUAP et qu'il était fermement convaincu que cette décision renforcerait encore le système des coordonnateurs résidents au niveau des pays.

3. Conformément à la proposition du Président, le Conseil d'administration a décidé d'examiner le document DP/1995/25 en deux parties : priorités de programme; et stratégies opérationnelles, notamment répartition des ressources et changements institutionnels.

Résumé de la discussion

Priorités de programme

4. Trente délégations ont pris la parole au cours de l'examen des priorités de programme du FNUAP. La plupart d'entre elles ont noté que le document présenté constituait une excellente base de discussion de la programmation future du FNUAP et de son rôle dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

5. Un grand nombre des membres du Conseil d'administration étaient en faveur de la proposition du FNUAP tendant à consacrer essentiellement son financement futur à trois domaines prioritaires, à savoir santé génésique et planification de la famille, politique démographique et campagnes de sensibilisation. La plupart des délégations se sont félicitées de cette approche, estimant que, sous réserve de quelques ajustements et compte tenu de l'avantage comparatif du FNUAP, un tel changement d'orientation permettrait au Fonds de mieux se concentrer sur les points stratégiques de sa programmation et renforcerait également son aptitude à aider les pays en développement à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

6. Quelques délégations ont demandé comment les activités relatives à ces trois domaines d'activité seraient mises en oeuvre. Elles ont également demandé des précisions au sujet des différents éléments constituant ces trois domaines d'activité. Une délégation a souligné qu'il ne faudrait pas négliger d'autres domaines d'activité importants du FNUAP du fait de l'appui accordé aux nouveaux programmes prioritaires, et qu'il était essentiel d'adopter une approche globale à l'égard de la question de la population et du développement.

7. Un certain nombre de délégations ont estimé que le document accordait trop d'importance à la santé génésique et à la planification de la famille, au détriment des deux autres programmes d'activité. Elles ont recommandé que le FNUAP fasse preuve de souplesse dans la répartition des ressources entre ces trois programmes d'activité en tenant compte de la situation et des besoins propres à chaque pays.

8. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait donner aux femmes les moyens à la fois de participer pleinement aux efforts concernant la population et le développement et d'en tirer les bénéfices. Une délégation a vivement engagé le FNUAP à coopérer avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes. Une autre a recommandé que le Fonds accorde une attention prioritaire à cette question et la considère comme un programme d'activité distinct. Une autre encore l'a encouragé à appuyer les efforts visant à assurer la participation des femmes à la solution des problèmes en matière de population.

/...

9. Un certain nombre de délégations ont noté qu'il fallait employer une terminologie cohérente dans le domaine de la santé génésique. Elles ont donc recommandé que le Fonds reprenne exactement les termes employés à cet égard dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à savoir "santé en matière de reproduction, y compris la planification de la famille". Plusieurs délégations ont également souligné le fait que dans la mesure où la planification de la famille faisait partie intégrante de la santé en matière de reproduction, elle devait être traitée dans le contexte des soins de santé correspondants. Une délégation, notant que le document ne présentait pas d'analyse détaillée de l'avantage comparatif du FNUAP dans le domaine de la santé en matière de reproduction, a demandé que des précisions soient données à ce sujet dans un document révisé.

10. La plupart des délégations ont, dans l'ensemble, pris note avec satisfaction de l'approche différenciée et pragmatique adoptée vis-à-vis des soins de santé en matière de reproduction qui s'appuyait sur le système déjà en place et tenait compte de la situation propre à chaque pays. Une délégation a souligné toutefois que si l'approche différenciée était intéressante et utile, l'objectif général devrait toujours être l'adoption d'une approche globale de la santé en matière de reproduction. Une autre délégation a souligné que la planification de la famille et la maternité sans danger étaient toujours des domaines importants de l'assistance du FNUAP et que la notion de santé en matière de reproduction devait être définie de façon plus précise en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

11. Un représentant a souligné l'importance que revêtait le suivi des dépenses se rapportant aux activités prévues dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui ont plus spécifiquement trait à la population. Il a également encouragé le Fonds à répondre aux besoins de santé des réfugiés et des personnes déplacées en matière de reproduction et à collaborer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations multilatérales et non gouvernementales qui mènent des activités sur le terrain. Il a également suggéré que le Fonds accorde un rang de priorité plus élevé à la diffusion d'informations sur les diverses méthodes de contraception, en particulier sur leurs effets secondaires.

12. Dans le domaine de la politique démographique, plusieurs délégations, notant que les aspects de la question intéressant le développement n'avaient pas été mentionnés, ont estimé que le titre du domaine d'activité était formulé de manière trop restreinte. Une délégation a par conséquent suggéré que l'on remplace "politique démographique" par "population et stratégies de développement". Comme la recherche constituait un volet important des trois domaines d'activité proposés, et en particulier de la politique démographique, plusieurs délégations ont proposé que le FNUAP identifie dans les pays en développement des centres d'excellence qui pourraient collaborer aux travaux nécessaires et/ou les effectuer. Certaines délégations ont également recommandé que des experts nationaux soient invités à participer aux programmes internationaux de formation.

13. Dans le domaine de la sensibilisation, de nombreuses délégations ont vivement engagé le Fonds à défendre énergiquement les causes ci-après : droits

/...

en matière de procréation, égalité entre les sexes, éducation des femmes, survie des enfants, élimination des pratiques préjudiciables aux femmes, rôle des hommes, avortements effectués dans des conditions dangereuses et besoins de santé des adolescents en matière de sexualité et de reproduction. Une délégation qui appuyait la proposition du Fonds tendant à fournir une assistance aux micro-entreprises dirigées par des femmes a toutefois suggéré que le FNUAP n'alloue de ressources qu'aux initiatives directement liées aux programmes en matière de population. Une autre délégation a recommandé que le FNUAP tire parti de son rôle en matière de sensibilisation pour veiller à ce que tous les acteurs participant à l'exécution du Programme d'action assument leur part des responsabilités.

14. Une délégation a fait observer que le document ne décrivait pas de manière adéquate la stratégie et le rôle du FNUAP dans la prévention de la contamination par le VIH/sida. Une autre a noté que l'appui fourni par le FNUAP dans ce domaine devrait être défini plus clairement, de même que les stratégies visant à intégrer les activités de prévention de la contamination par le VIH/sida au programme du Fonds.

15. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par la section II du rapport, relative aux principes. Bon nombre d'entre elles estimaient que le FNUAP devrait entériner toute la série de principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, au chapitre II en particulier, plutôt que choisir certains de ces principes comme base de sa programmation future. Certaines délégations ont également posé des questions au sujet de l'énoncé de la mission du FNUAP. Bien que la plupart d'entre elles se soient félicitées de cette initiative, certaines ont estimé que le Conseil d'administration devrait avoir connaissance de ce texte.

Stratégies opérationnelles, notamment répartition des ressources et changements institutionnels

16. Seize délégations ont pris la parole au cours du débat sur les stratégies opérationnelles proposées et sur l'élaboration éventuelle d'un nouveau système de répartition des ressources. Dans l'ensemble, elles se sont déclarées favorables à l'élaboration d'un tel système mais quelques-unes d'entre elles ont émis un certain nombre de réserves. Si la plupart estimaient que la question devait être étudiée et examinée de façon plus approfondie avant toute prise de décisions, certaines ont exprimé la crainte que cette proposition ne soit contraire au principe de l'universalité, tandis que d'autres se sont déclarées incapables de l'appuyer parce qu'elles redoutaient les incidences du relèvement de 750 à 1 000 dollars du montant du PNB retenu comme seuil pour l'octroi de l'aide.

17. Une délégation, appuyée par d'autres, a suggéré d'ajouter aux critères de répartition des ressources le respect des principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Une autre a proposé d'ajouter à ces critères la prévalence du VIH/sida. Une autre encore a émis l'idée de retenir comme indicateur, non pas le simple taux

d'alphabétisation des femmes, mais le taux global d'alphabétisation, puisque hommes et femmes sont associés à la prise de décisions concernant la planification de la famille.

18. De l'avis de plusieurs délégations, tout nouveau système devrait garantir que la plus grande partie des ressources du Fonds serait allouée aux pays les moins avancés, et en particulier aux pays africains. D'autres ont souligné qu'il était indispensable de fournir une assistance, à titre temporaire, aux pays dont l'économie était en transition. Un certain nombre de représentants ont repoussé l'idée de donner la priorité à certaines régions et suggéré qu'appui et assistance soient fournis à tout pays se trouvant dans le besoin, quelle que soit la région à laquelle il appartenait.

19. Bien que les délégations aient été nombreuses à insister sur l'importance du rôle réservé aux ONG dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, plusieurs se sont inquiétées de la façon dont seraient choisies les ONG appelées à mettre en oeuvre les programmes relatifs à la population et au développement. Bien des représentants étaient d'avis qu'un tel choix ne pouvait se faire qu'en étroite consultation avec les gouvernements concernés. Une délégation a fait valoir que les directives du FNUAP concernant la collaboration avec le secteur non gouvernemental devraient donner au Fonds une plus grande latitude en la matière. Une autre a déclaré que le FNUAP devrait identifier les ONG qui bénéficiaient d'un avantage comparatif dans chacun des trois domaines d'activité du programme. Certaines ont exprimé le désir d'en savoir davantage sur la façon dont le FNUAP entendait associer le secteur privé aux programmes relatifs à la population. Un représentant a suggéré que le FNUAP prenne l'initiative d'instaurer un partenariat mondial entre les gouvernements, les ONG et le secteur privé.

20. Maintes délégations ont souligné qu'il était fondamental que les différentes organisations collaborent entre elles et harmonisent leurs activités à l'échelon national, et elles se sont félicitées des initiatives prises par le FNUAP dans ce domaine et des efforts qu'il déploie en ce sens. Faisant valoir qu'une telle coordination s'imposait au premier chef à l'échelle des pays, plusieurs d'entre elles ont mis l'accent sur l'importance des notes de stratégie nationale qui visent à harmoniser les stratégies des organismes des Nations Unies et celles des gouvernements. Elles ont recommandé, en conséquence, que les rôles respectifs des différents acteurs intéressés soient clairement définis dans un document révisé.

21. Un grand nombre de délégations se sont déclarées favorables à l'idée de donner aux directeurs de pays du FNUAP le titre de représentants du FNUAP, car une telle mesure contribuerait pour beaucoup à améliorer la visibilité du Fonds à l'échelon national, à lui assurer un rôle plus important dans la coordination interorganisations et à renforcer le système des coordonnateurs résidents. Elles se sont félicitées que cette recommandation ait été largement appuyée et ont demandé à la Directrice exécutive de leur garantir que ce changement de titre n'entraînerait aucune modification des arrangements existants sur le terrain entre le PNUD et le FNUAP et n'aurait aucune incidence budgétaire. Deux délégations ont émis des réserves quant au bien-fondé de cette mesure qui, selon elles, n'était pas conforme aux dispositions des résolutions 47/199 et 48/162 de

l'Assemblée générale. Elles craignaient qu'un tel changement n'entraîne une fragmentation accrue du système des coordonnateurs résidents au lieu d'en renforcer la cohérence.

22. Certains représentants se sont déclarés favorables à la création d'un conseil d'administration distinct pour le FNUAP, tandis que d'autres ne voyaient aucune raison d'appuyer une telle proposition à ce stade. La plupart des délégations ont toutefois déclaré que la prochaine session du Conseil économique et social était un cadre tout désigné pour débattre de la question. Plusieurs d'entre elles sont également intervenues sur la question de savoir si le Conseil d'administration devait devenir membre du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires. Quelques-unes ont appuyé cette proposition, mais la plupart d'entre elles ont exprimé l'opinion qu'elles n'en savaient pas assez sur le fonctionnement du comité pour prendre une décision à ce stade.

Réponse de l'Administration

23. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration du soutien qu'ils avaient généralement exprimé en faveur des propositions du Fonds. Elle a convenu que celui-ci devrait se montrer cohérent dans l'utilisation des termes touchant la santé en matière de reproduction et a affirmé qu'il se conformerait entièrement à la terminologie utilisée dans le Programme d'action. Elle a aussi accepté de modifier le titre du deuxième domaine d'activité du programme qui ne s'appellerait plus "Politique démographique" mais "Politique en matière de population dans les stratégies de développement". Elle a expliqué que si le Fonds avait insisté sur certains principes du Programme d'action dans la section II du rapport, ce n'était pas parce qu'il les jugeait plus importants que les autres, mais parce qu'il estimait qu'ils présentaient un intérêt particulier pour ses travaux. Elle a souligné à cet égard que le paragraphe d'introduction de la section II susmentionnée affirmait clairement que toutes les activités entreprises dans le cadre de programmes bénéficiant de l'aide du Fonds le seraient conformément aux principes et objectifs définis dans le Programme d'action.

24. Pour ce qui était de donner un contenu opérationnel à la notion de santé en matière de reproduction, la Directrice exécutive a noté que le Fonds collaborait actuellement avec l'OMS et l'UNICEF à cette fin. En outre, il examinait ses programmes de pays pour voir comment il pourrait y intégrer une dimension santé en matière de reproduction. S'agissant de la part des ressources affectées aux soins de santé en matière de reproduction, précisément, la Directrice exécutive a souligné que le chiffre proposé était un chiffre global, qui correspondait plus ou moins à celui des ressources actuellement allouées à la planification de la famille et aux activités associées d'information, d'éducation et de communication. Elle a affirmé que le Fonds continuerait à adapter son assistance aux besoins spécifiques de chaque pays.

25. S'agissant de la question de la collaboration interorganisations et des avantages comparatifs des différents organismes des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la santé en matière de reproduction, la Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration des progrès réalisés par l'Équipe de travail interorganisations sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,

/...

dont l'un des objectifs était précisément de définir les avantages comparatifs de ces organismes dans les différents domaines d'activité du Programme d'action. Elle a promis au Conseil de le tenir informé des travaux de l'Équipe de travail et a souscrit à la proposition tendant à ce que le rapport annuel du Fonds comporte une section sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

26. En ce qui concerne la politique du FNUAP dans le domaine du VIH/sida, la Directrice exécutive a rappelé que le Fonds attachait une grande importance au Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida, et a fait observer à ce propos qu'il avait été l'un des premiers organismes à détacher un de ses fonctionnaires auprès du secrétariat du Programme.

27. Pour ce qui est du système de répartition des ressources proposé, la Directrice exécutive a reconnu que l'on disposait de peu de données sur certains des critères. Il était donc de la plus haute importance d'appuyer les initiatives visant à en réunir davantage et à affiner celles qui existaient. Le Fonds n'avait pas d'objection à la proposition tendant à faire passer de 750 à 1 000 dollars le montant du PNB retenu comme seuil pour l'octroi d'une aide. La Directrice exécutive a toutefois rappelé aux membres du Conseil que le nouveau système n'était qu'un projet et qu'il demandait à être mis au point. Elle leur a donné l'assurance que le Fonds tiendrait compte des observations formulées au cours des débats et a ajouté qu'il organiserait des réunions d'information officielles à leur intention avant de soumettre une proposition définitive au Conseil pour approbation. Le Fonds ne pouvait escompter soumettre cette proposition avant la première session ordinaire de 1996.

28. La Directrice exécutive a rappelé que le Fonds avait la ferme intention d'accroître son aide financière aux pays les moins avancés en général et aux pays d'Afrique en particulier. Elle a souligné qu'il escomptait que les pays les moins avancés seraient ceux qui bénéficieraient le plus de la stratégie proposée pour la répartition des ressources. Elle a également noté qu'il continuerait à consentir à titre temporaire une assistance aux pays en transition, comme le demandait le Programme d'action. Elle a convenu qu'il avait un rôle de premier plan à jouer dans la mobilisation des ressources, tant intérieures qu'extérieures, destinées à financer les programmes en matière de population et la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et a réaffirmé qu'il était attaché au principe de l'universalité.

29. Pour ce qui est de l'accord visant à donner aux directeurs de pays résidents du FNUAP le titre de représentants du FNUAP, la Directrice exécutive a rappelé qu'il n'aurait pas d'incidences budgétaires et ne modifierait pas les accords passés avec le PNUD au niveau des pays et qu'il serait mis en oeuvre dans le cadre du système actuel des coordonnateurs résidents, qu'il appuierait pleinement.
